

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;
Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-351

DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICE ET ACTIVITÉS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE.

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 9^e jour de mars 2026.

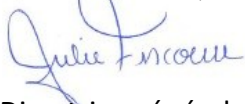
L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 9 mars 2026.

Adoption du projet de règlement le 9 mars 2026.

Donné à Saint-Adelphe, ce 10^e mars de février 2026.

Julie Francoeur,



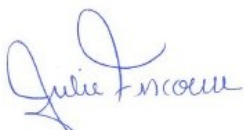
Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à St-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le dixième jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour de mars 2026.

Julie Francoeur,



Directrice générale